

Réunion 2017-45

**Comité consultatif régional en
matière d'urbanisme (CCRU)
Réunion régulière
Procès-verbal**

**20 juin 2017
Salle de conférence de la Commission
Complexe Madisco, Petit-Rocher**

1. Ouverture de la réunion

La réunion fut appelée à l'ordre par le président, Patrick Mallet, à 18 h 30.

2. Appel nominal

Présents :

Alain Gauvin, Beresford
Jean-Louis Arseneau, Nigadoo
Patrick Mallet, Petit-Rocher
Paul Desjardins, Pointe-Verte
Elizabeth Lanteigne, Belledune
Lévis Roy, DSL
Marc Bouffard, directeur de la planification
Yvon Frenette, agent d'aménagement
Line Cormier St-Cyr, secrétaire

Membres absents :

Jeannot Gionet, DSL

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Paul Desjardins
Appuyé par : Lévis Roy

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
MOTION ADOPTÉE

4. Déclaration des conflits d'intérêts

Aucune.

5. Procès-verbal

5.1 Adoption du procès-verbal du 16 mai 2017

Proposé par : Elizabeth Lanteigne
Appuyé par : Jean-Louis Arseneau

QUE le procès-verbal de la réunion du 16 mai 2017 soit adopté tel que présenté.
MOTION ADOPTÉE

Meeting 2017-45

**Regional Planning Advisory
Committee (RPAC)
Regular meeting
Minutes**

**June 20, 2017
Board Room of the Commission
Madisco Complex, Petit-Rocher**

1. Opening of the meeting

The meeting is called to order by the Chairperson, Patrick Mallet, at 6:30 p.m.

2. Roll call

Present :

Alain Gauvin, Beresford
Jean-Louis Arseneau, Nigadoo
Patrick Mallet, Petit-Rocher
Paul Desjardins, Pointe-Verte
Elizabeth Lanteigne, Belledune
Lévis Roy, LSD
Marc Bouffard, Planning Director
Yvon Frenette, Development Officer
Line Cormier St-Cyr, Secretary

Members absent:

Jeannot Gionet, LSD

3. Adoption of the agenda

Moved by: Paul Desjardins
Seconded by: Lévis Roy

THAT the agenda be approved as presented.
MOTION CARRIED

4. Declaration of conflicts of interest

None.

5. Minutes

5.1 Adoption of the minutes of May 16, 2017

Moved by: Elizabeth Lanteigne
Seconded by: Jean-Louis Arseneau

THAT the minutes from the May 16, 2017 meeting be adopted as presented.
MOTION CARRIED

5.2 Affaires découlant du procès-verbal

7.2 Invitation à l'AGA de la CSR Chaleur

Les membres du CCRU demandent de recevoir une invitation par écrit afin d'être mieux informés quand ont lieu les AGA de la CSR Chaleur.

Proposé par : Lévis Roy
Appuyé par : Paul Desjardins

QUE dorénavant, les membres du CCRU aimeraient recevoir une invitation de l'AGA de la CSR Chaleur par écrit et qu'il soit adressé à chaque membre des comités de la CSR Chaleur.

MOTION ADOPTÉE

6. Présentations publiques et décisions du comité

6.1 Lotissement Michael Smith, 7209, route 11, Clifton NID 20077525, filière #1004742

L'agent d'aménagement présente le rapport de l'administration CCRU-45-6.1. Le propriétaire appartient un terrain qui à une largeur d'environ 92 mètres le long de la route 11, une profondeur de 302 mètres et une superficie de 3.7 hectares. Il désire lotir sa propriété en deux lots. Le lot 2017-1 aura une largeur de 20 mètres, une profondeur de 318 mètres et une superficie de 2.7 hectares. Le lot 2017-2 aura une largeur de 72 mètres, une profondeur de 140 mètres et une superficie de 1.0 hectare. Le lot 2017-1 est vacant et il y a un garage sur le lot 2017-2.

Attendu que :

- Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux nous informe qu'il y avait des réservoirs de pétrole qui ont été enlevés de la propriété en 1997.
- Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux demande qu'une note soit inscrite sur les plans finals indiquant que le nouveau bien-fonds faisait partie d'un plus grand bien-fonds sur lequel des réservoirs de stockage de produits pétroliers se trouvaient.

Proposé par : Alain Gauvin
Appuyé par : Jean-Louis Arseneau

QUE la demande de dérogation soit acceptée telle que présentée et que les notes suivantes soient inscrites sur les plans finals;

- Les nouveaux lots créés faisaient partie d'un plus grand bien-fonds sur lequel des réservoirs de stockage de produit pétrolier se trouvaient.

5.2 Business arising from the minutes

7.2 Invitation to the Chaleur RSC AGM Meeting

The members of the RPAC Committee ask to receive an invitation in writing in order to be better informed of when the Chaleur RSC AGM will take place.

Moved by: Lévis Roy
Seconded by: Paul Desjardins

THAT hereafter, the members of the RPAC Committee would like a written invitation to be sent out to each member of the Chaleur RSC committees.

MOTION CARRIED

6. Public presentation and committee decisions

6.1 Michael Smith Subdivision, 7209, Route 11, Clifton PID 20077525, file #1004742

The Development Officer presents the administration report CCRU-45-6.1. The owner owns a property which has a width of 92 metres along Route 11, a depth of 302 metres and an area of 3.7 hectares. He would like to subdivide the property into two lots. Lot 2017-1 would have a width of 20 metres, a depth of 318 metres and an area of 2.7 hectares. Lot 2017-2 would have a width of 72 metres, a depth of 140 metres and an area of 1.0 hectare. Lot 2017-1 is vacant and there is a garage on lot 2017-2.

Whereas :

- The Department of Environment and Local Government informs us that gas tanks were removed from that property in 1997.
- The Department of Environment and Local Government ask that a note be written on the final prints stating that the new lots were part of a bigger lot on which there were tanks for the storage of petroleum products.

Moved by: Alain Gauvin
Seconded by: Jean-Louis Arseneau

THAT the variance request be accepted as presented and the following notes should be added on the finals prints;

- The new lots were part of a bigger lot on which there were tanks for the storage of petroleum products.

- Aucun bâtiment ne devra être construit sur la portion de terrain de 20 mètres de largeur.
- L'approbation de ce plan est sujette aux termes et conditions établies par le comité consultatif régional en matière d'urbanisme à sa réunion du 20 juin 2017.

MOTION ADOPTÉE

6.2 Michael David Smith, Canobie, filière 1004562, NID 20858429

Cette demande fut approuvée par le Comité consultatif régional en matière d'urbanisme à leur réunion du 18 mars 2014.

L'article 54(2) de la Loi sur l'Urbanisme mentionne que l'approbation d'un plan de lotissement n'est valable que pour un an.

Le propriétaire aimerait faire ré approuver sa demande. Elle consiste à la création de trois lots. Le lot 13.1 aurait une largeur d'environ 20 mètres, une profondeur d'environ 231 mètres et une superficie d'environ 9700 mètres carrés. Le lot 13-2 aurait une largeur d'environ 20 mètres, une profondeur d'environ 210 mètres et une superficie d'environ 8960 mètres carrés. Le lot 13-3 aurait une largeur d'environ 93 mètres, une profondeur d'environ 121 mètres et une superficie d'environ 1.585 hectares.

Proposé par : Lévis Roy
Appuyé par : Paul Desjardins

Que la demande soit approuvée.

MOTION ADOPTÉE

7. Affaires nouvelles

Aucune.

8. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 18 h 40.

Patrick Mallet, Président/Chairman

- No building shall be constructed on the part of the land that has a width of 20 metres.
- The approval of this subdivision plan is subject to the terms and conditions established by the Regional Planning Advisory Committee at its meeting of June 20, 2017.

MOTION CARRIED

6.2 Michael David Smith, Canobie, file 1004562, PID 20858429

This request was approved by the Regional Planning Advisory Committee at their regular meeting of March 18, 2014.

Paragraph 54(2) of the Planning Act mentions that the approval of a subdivision plan is only valid for one year.

The owner would like to have his request re-approved. It consists of the creation of three lots. Lot 13.1 would have a width of approximately 20 metres, a depth of approximately 231 metres and an area of approximately 9700 square metres. Lot 13-2 would have a width of approximately 20 metres, a depth of approximately 210 metres and an area of approximately 8960 square metres. Lot 13-3 would have a width of approximately 93 metres, a depth of approximately 121 metres and an area of approximately 1.585 hectares.

Moved by: Lévis Roy
Seconded by: Paul Desjardins

That the request be approved.

MOTION CARRIED

7. New Business

None.

8. Meeting adjourned

The meeting is adjourned at 6:40 p.m.